



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge du 3 avril 2017, tenu le mercredi 12 avril 2017 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maresse de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que M. le conseiller, Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

029/12-04-17-A

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 3 avril 2017 à la suite de son ajournement.
Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

030/12-04-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

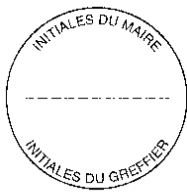
B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation – Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins – Octroi de contrat
2. Décret de travaux à réaliser par la Ville de Rivière-Rouge au Carrefour Jeunesse Desjardins et autorisation de dépenses



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2017

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

031/12-04-17-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01-A SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation pour la réalisation des travaux de rénovation à la section arrière du Carrefour Jeunesse Desjardins, le résultat de l'ouverture des soumissions du 30 mars 2017 à 10 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Constructions Jean Roger Lalonde Le 30 mars 2017 à 9 h 25	59 739,81 \$
Construction Pauzé & Fils inc. Le 30 mars 2017 à 9 h 56	55 723,78 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des deux (2) soumissions reçues effectuées par le greffier et le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Construction Pauzé & Fils inc. »;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la réalisation des travaux de rénovation à la section arrière du Carrefour Jeunesse Desjardins, aussi appelé la « Maison des jeunes du secteur L'Annonciation », à la compagnie « Construction Pauzé & Fils inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 29 mars 2017 au montant total de 48 466 \$ plus les taxes applicables (montant de 55 723,78 \$ incluant les taxes) (montant net de 50 883,24 \$), tel bâtiment étant situé au 291, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2017

Que les travaux de rénovation à la section arrière du Carrefour Jeunesse Desjardins soient décrétés et effectués conformément à l'avis de soumission, à tout l'appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation de la Ville (Agglomération) daté du 6 mars 2017, aux plans (dessins) 1 de 2 et 2 de 2 préparés par l'architecte, M. Pierre-Luc Beauregard, de la firme « Grume, bureau d'architecture/GBA inc. », et datés de mars 2017, incluant l'addenda numéro 1 daté du 23 mars 2017 (ajout de croquis de trois (3) élévations, dessins no. : 16-54 émis le 23 mars 2017 par l'architecte, M. Pierre-Luc Beauregard : dessin 1 de 3 « extrait élévation droite », dessin 2 de 3 « extrait élévation arrière » et dessin 3 de 3 « extrait élévation arrière »).

Que les dépenses reliées au présent contrat soient prises à même le budget 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour un montant de 50 883,24 \$.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville de Rivière-Rouge, soient autorisés à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

032/12-04-17-A

DÉCRET DE TRAVAUX À RÉALISER PAR LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE AU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Rivière-Rouge à exécuter en régie interne (soit par les employés de la Ville, avec la machinerie, les équipements et matériaux de la Ville) ou à contrat, si requis, des travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins.

D'autoriser à faire exécuter et à exécuter les travaux suivants et d'autoriser les dépenses étant résumées de façon non limitative comme suit :

- achat des matériaux requis pour la finition intérieure – plafonds : 1 350 \$
(comprenant entre autres : isolant, carton fibre, pare-vapeur, fourrure, gypse, peinture, etc.)
- achat des matériaux requis pour la finition intérieure – murs : 1 150 \$
(comprenant entre autres : isolant, pare-vapeur, fourrure, gypse, peinture, etc.)
- achat des matériaux requis pour la finition extérieure : 2 700 \$
(comprenant entre autres : fourrure, panneaux pour revêtement, isolant pour fondation, soffite, clous, silicone, etc.)
- achat des matériaux requis et location d'une mini-pelle pour la fondation extérieure : 2 200 \$
(comprenant entre autres : drain agricole, géotextile, pierre nette, terre à gazon, etc.)
- travaux d'électricité (main-d'œuvre et matériaux) : 3 400 \$

D'autoriser à dépenser, pour les fins de la présente résolution, une somme n'excédant pas 10 800 \$ plus les taxes applicables (dépense n'excédant pas 12 417,30 \$ avec les taxes) (coût net total de 11 338,66 \$).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2017

Qu'un montant de 11 338,66 \$ soit pris à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par la présente résolution est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par la présente résolution et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général de la Ville de Rivière-Rouge, soient autorisés à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

033/12-04-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée, il est 16 h 36.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse